

PRIX LITTÉRAIRE DU COMITÉ DE CÔTE-D'OR DE LA LIGUE CONTRE LE CANCER

REGLEMENT

Le Comité de Côte-d'Or de la Ligue contre le Cancer fêtera ses 100 ans en juin 2021. A cette occasion, les dirigeants lancent un concours d'écriture sous forme de nouvelles.

Ce concours s'adresse à tous, notamment à :

- Des professionnels de santé
- Des malades
- Des aidants (aidants naturels, proches, bénévoles d'associations)
- D'autres personnes intéressées

ARTICLE 1 :

Chaque nouvelle aura pour thème principal : la maladie cancéreuse

ARTICLE 2 :

Ce prix est ouvert à toute personne de Bourgogne-Franche-Comté sans limitation d'âge. Les personnes mineures devront fournir une autorisation parentale, sur papier libre, qui sera jointe à la fiche d'inscription.

Ce prix est organisé de février 2020 au 31 janvier 2021. Le concours est interdit aux membres du Jury et à leurs familles.

ARTICLE 3 :

- Critères de sélection : le texte soumis au Jury sera rédigé en français et doit présenter les caractéristiques d'une nouvelle : un récit court mais complet, se déroulant autour d'un événement, ici la maladie, et se terminant par une chute. Il est écrit en prose, caractérisé par la concision et l'efficacité de son écriture.

- Les œuvres présentées ne devront jamais avoir été publiées. Elles ne devront comporter aucun propos discriminatoire, diffamant ou contraire à l'ordre public et à la loi.

- Le Jury sera attentif aux critères suivants : respect du format propre à la Nouvelle, originalité et intérêt de la chute, choix du sujet, conformité aux exigences du règlement, qualité du style rédactionnel, respect de l'orthographe et de la grammaire

ARTICLE 4 :

- Chaque nouvelle sera envoyée en 1 exemplaire et ne doit pas dépasser 10 feuillets (21 x 29,7 cm) dactylographiés à interligne 1,5. La police de caractères Times New Roman doit être de 12 points.
- Cet exemplaire mentionnera le titre de la nouvelle.
- Il sera présenté sur des simples rectos.
- Une seule nouvelle par auteur(e) sera acceptée et un(e) seul(e) auteur(e) par nouvelle.

ARTICLE 5 :

Le dossier complet comprenant :

- la nouvelle en un exemplaire,
- un document à part avec
- les coordonnées du participant (Nom, prénom, date et lieu de naissance, adresse, téléphone, mail),
- le titre de la nouvelle,
- une présentation biographique de quatre lignes, (conformément à l'article 9).
- En pièce jointe, le règlement du concours copié-collé, daté et signé, précédé de la mention « lu et approuvé ».
- L'autorisation parentale pour les participants mineurs (cf article 2)

ARTICLE 6 :

Le Jury est défini par le Comité Départemental de Côte-d'Or de la Ligue contre le Cancer.

ARTICLE 7 :

Délibérations du Jury : aucune information relative aux délibérations du Jury ne sera communiquée. Les jurés sont tenus à la discrétion quant aux délibérations ; ils ne sont pas autorisés à émettre des avis, conseils et recommandations aux auteurs des textes soumis à leur jugement. Le Jury est pleinement souverain, aucune contestation ne sera possible.

ARTICLE 8 :

Le Jury statuera sans connaître les noms des auteurs. Pour que l'anonymat soit scrupuleusement respecté, les nouvelles ne devront ni être signées, ni porter de signes distinctifs.

ARTICLE 9 :

Les nouvelles seront adressées **de préférence par mail** :

Chaque candidat adressera deux pièces jointes en format PDF :

- la première pièce jointe indiquera : le titre de la nouvelle, le nom de l'auteur(e), son prénom, le lieu et la date de naissance, son adresse postale et son adresse mail, un numéro de téléphone, ainsi qu'une présentation biographique de quatre lignes,

- la seconde pièce jointe comportera le texte intégral de la nouvelle ainsi que son titre.

Dans le cas d'un envoi par la poste : chaque candidat adressera la nouvelle (sur laquelle figurera le titre) et l'accompagnera d'un document à part sous enveloppe cachetée comportant le titre de la nouvelle, son nom, son prénom, son lieu et sa date de naissance, son adresse postale, son numéro de téléphone, son adresse mail, ainsi qu'une présentation biographique de quatre lignes.

Pour préserver l'anonymat, le secrétariat du Comité Départemental de Côte d'Or attribuera à chaque nouvelle un numéro selon l'ordre d'arrivée des envois et conservera les données personnelles des auteurs(es) jusqu'à la délibération finale du Jury.

ARTICLE 10 :

Données personnelles : les participants sont informés que les données à caractère personnel, (nom, prénom(s), adresse postale, adresse email, numéro de téléphone) les concernant sont uniquement nécessaires à la prise en compte de leur participation. Ces informations sont destinées à La Ligue pour l'organisation et la mise en œuvre du Concours. Conformément aux dispositions de la Loi Informatique et Liberté n°78-17 du 6 janvier 1978, les participants disposent d'un droit d'accès, de rectification, et le cas échéant d'un droit d'opposition pour motif légitime, des informations les concernant. Toute personne justifiant de son identité pourra exercer ce droit en adressant sa demande à Ligue contre le Cancer 29 C rue de Talant 21000 – DIJON

ARTICLE 11 :

- La délibération du Jury aura lieu au mois **de mars 2021**.

- Les nouvelles sélectionnées seront regroupées dans un recueil et feront l'objet d'une édition par le Comité Départemental de Côte d'Or de la Ligue contre le Cancer.

- Les auteur(e)s des nouvelles sélectionnées pour cette publication, acceptent de laisser leurs droits d'auteur au Comité de Côte-d'Or de la Ligue contre le Cancer.
- Les auteur(e)s édité(e)s restent par la suite entièrement libres de disposer comme ils veulent de leur œuvre et gardent donc tous leurs droits ultérieurs sur celle-ci.
- Les lauréats seront informés et invités par courrier pour assister à la cérémonie officielle du Centenaire qui se déroulera en juin 2021.

ARTICLE 12 :

A l'occasion de la cérémonie officielle du Centenaire du Comité Départemental de Côte d'Or de la Ligue contre le Cancer, un ou plusieurs des auteurs des nouvelles sélectionnées pour le recueil, se verra (ou se verront) attribuer un chèque.

Le montant total des prix attribués s'élèvera à 1 500 euros.

- Chaque participant à ce prix se verra remettre gracieusement un exemplaire du recueil.
- Les recueils édités seront mis en vente au profit du : Comité départemental de la Ligue contre le Cancer - 29 C rue de Talant - 21000 DIJON.

ARTICLE 13:

La date limite des envois est fixée au 31 janvier 2021 à minuit, la date d'envoi du mail ou le cachet de la poste faisant foi. Les envois seront adressés aux adresses suivantes :

- pour les envois par mail :

prixlitteraire100.cd21@gmail.com

- pour les envois postaux :

Comité départemental de la Ligue contre le Cancer - 29 C rue de Talant - 21000 DIJON

ARTICLE 14 :

Les décisions du Jury sont souveraines et sans appel. Le fait de participer au concours de nouvelles organisé par la Ligue contre le Cancer, à l'occasion de ses 100 ans, implique l'acceptation sans réserve du présent règlement.

ARTICLE 15 :

L'exemplaire envoyé de chaque nouvelle ne sera pas retourné à son auteur.